

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **23 mai 2018** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2018-03-01	<i>Date de convocation</i> 16 mai 2018	<i>Date d'affichage</i> 16 mai 2018
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	15

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	M. MARTIN Michel
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARION Julien	

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Démolition de la ferme – attribution du marché**

VU la demande de permis de construire n° PC 057 654 16 M0006 déposé le 06/10/2016 ;

VU l'arrêté 2017-08 du 17 février 2017 autorisant le permis de construire PC 057 654 16 M0006 ;

VU le rapport de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) suite aux sondages archéologiques préventifs menés du 11 au 15 janvier 2018.

VU le courrier de la DRAC du 5 avril 2018 demandant la réalisation d'une tranche complémentaire de diagnostic dès les travaux de démolition achevés ;

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme Schmitt située 1 rue Principale en vue de la création de pavillons et de logements, un cahier des charges de consultation précisant les caractéristiques en vue de la démolition de la ferme a été transmis à 4 entreprises :

- ✓ l'entreprise ALTECO
- ✓ l'entreprise 3D EST
- ✓ l'entreprise VRD Lorraine
- ✓ l'entreprise MOULART TP

La date limite de remise des réponses avec devis a été fixée au mardi 22 mai 2018 à 10h00.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis réceptionnés et un tableau analytique des offres présentées distinguant le prix, les références et le délai.

Après étude, l'entreprise 3D EST propose l'offre la plus intéressante.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de choisir l'entreprise 3D EST – Lieudit Le Boyer – 54385 MANONCOURT-EN-WOEVRE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires concernant la mise en œuvre, le règlement et le financement des travaux.

Fait à Sully-sur-Nied, le 23 mai 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Sully sur Nied



Signature et cachet